

GYMNASE INTERCOMMUNAL MAURICE GRAND A FRAISANS : ETAT D'AVANCEMENT ET MODIFICATION DU BP

Vu le rapport concernant le programme de l'opération présenté au Conseil communautaire du 12 juillet 2017 et vu la délibération dudit conseil communautaire du 12 juillet 2017, approuvant l'APD et le Budget Prévisionnel de l'opération ainsi que les demandes de subventions ;

Le coût prévisionnel de l'opération reste inchangé (coût prévisionnel travaux : 1 360 000 € HT, soit 1 596 126 € HT (Toutes Dépenses Confondues).

Le niveau des subventions évolue en fonction de la répartition par poste de dépense avec une part d'autofinancement qui augmente légèrement.

Coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues (TDC) et plan de financement prévisionnel :			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (€ HT)	Nature et origine du financement	Montant (€)
Rénovation/extension du gymnase intercommunal Maurice Grand	1 596 126 €	FEDER	54 491 €
		TEPCV - Fonds Transition Energétique	500 000 €
		DETR 2018	434 104 €
		Conseil Régional F-C / CADD	150 738 €
		Effilogis / études	20 288 €
		CPER Faisa géothermie & solaire	4 200 €
		ESB PTZ CDC	5 000 €
		Autofinancement	431 798 €

Présentation de la répartition des subventions en fonction des postes de dépenses :

Budget par poste de dépense		Etudes et maîtrise d'œuvre	Rénovation	EnR Géothermie	EnR PV	Frais annexes
		154 846	1 125 725	225 000	54 160	36 400
TEPCV	500 000	65 962	310 674	60 244	35 000	28 120
CADD (20% assiette CADD)	150 738		150 738			
DETR	434 104	36 915	325 596	64 265	7 328	
FEDER (50% assiette)	54 491			54 491		
Effilogis	20 000	20 000				
CPER	4 200	4 200				
ESB PTZ CDC	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Autofinancement	431 798	30 969	337 717	45 000	10 832	7 280
part autofinancement		20%	30%	20%	20%	20%

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel modifié ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter le CADD et de nouvelles aides financières : FEDER ; DETR 2018; CPER / étude de faisabilité géothermie & solaire et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Géromé FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0